



Délégué qui ne veut pas respecter ces obligations

Par **jon281085**, le **02/09/2013** à **14:27**

bonjour je voudrais savoir si un délégué du personnel peut refuser de servir de témoin après un entretien pour une sanction disciplinaire ou il m'a représenté. Car je voudrais une attestation de sa part pour dire ce qui c'est dit lors de l'entretien pour faire une démarche prud'hommal ensuite.

merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **02/09/2013** à **16:33**

Bonjour,

Lors de l'entretien préalable, le Délégué du Personnel ne vous représente pas mais vous assiste et il n'est pas prévu d'obligation formelle à ce qu'il vous délivre un compte-rendu...